

DEC131929DR12

**Décision portant nomination de M. Pierre-Eric GROSSI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Corse Pasquale Paoli (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122893DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC) et nommant Mme Giovanna CHIMINI en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 août 2006 ;

Considérant que M. Pierre-Eric GROSSI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 9 au 11 mai 2006 et du 6 au 8 juin 2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pierre-Eric GROSSI, Technicien de classe supérieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Pierre-Eric GROSSI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre-Eric GROSSI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cargèse, le 24 juin 2013

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La Directrice de l'unité  
Mme Giovanna CHIMINI

Visa du Délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président de l'Université de Corse Pasquale Paoli  
M. Paul-Marie ROMANI

Visa de la Présidente de l'Université de Nice Sophia Antipolis  
Mme Frédérique VIDAL